

Adresse

Boulevard du Château 12 - 7800 ATH

☎ 068 26 88 85

☎ 0477 80 11 49

✉ secps@itcb.be

SITE: www.eps-boussu-ath.be

Direction

Pierre COQUELET

Nos bureaux sont ouverts :

Du lundi au jeudi de 17h00 à 20h30.

Inscriptions

Dès le 30 août à Boussu (du lundi au vendredi 14h—20h)

Le 29 août (14h—20h) et à partir du 4 septembre à Ath (du lundi au jeudi)

Plan d'accès



Institut Technique Libre

Promotion sociale



Ath



Bonjour en langue des signes

LANGUE DES SIGNES



L'étudiant sera capable :

- d'utiliser, dans des situations simples de la vie quotidienne, les moyens de communication propres à la langue des signes ;
- d'utiliser, pour cette communication, les yeux, les mains, l'expression du visage et du corps ;
- d'utiliser le vocabulaire concret du langage signé relatif à la vie quotidienne ;
- de maîtriser l'ensemble des règles d'organisation syntaxiques, morphologiques et visuelles de la langue des signes, adapté à l'expression de concepts élémentaires.

Conditions d'admission

Avoir réussi les unités d'enseignement précédentes (UF1, UF2, UF3, UF4, UF5) ou passer un test d'admission.

Droits d'inscription

73,60 € par unité de formation

121,20 € pour deux unités de formation

20 € pour les demandeurs d'emploi, les étudiants de moins de 18 ans, les bénéficiaires de l'AVIQ, les bénéficiaires du CPAS, les professeurs sous certaines conditions.

Horaire des cours:

UF1-UF3-UF5: 120 périodes/ UF

Le lundi et mercredi du 11/09/2017 au 15/01/2018

de 17h30 à 20h50

UF2-UF4-UF6: 120 périodes/ UF

Le lundi et mercredi du 17/01/2018 au 23/05/2018

de 17h30 à 20h50

Quelles démarches effectuer pour m'inscrire ?

- ✓ Fournir ma carte d'identité pour photocopie.
- ✓ Remplir une fiche d'inscription au secrétariat.
- ✓ Signer le "reçu école" dès paiement.
- ✓ Remettre mon diplôme le plus élevé au secrétariat (CEB, CESS, ...) ou remettre l'attestation de l'unité de formation précédente ou réussir un test d'admission pour entrer en formation.
- ✓ Payer les droits d'inscription en fonction de votre statut.
- ✓ Autres démarches :

Je suis demandeur d'emploi :

—> je remets mon numéro d'inscription du Forem.

Je suis bénéficiaire du CPAS :

—> je le signale au secrétariat et je remets une attestation de bénéficiaire du revenu d'intégration.

Je suis inscrit auprès de l'AWIPH :

—> je remets une attestation obtenue auprès de l'AWIPH.

J'ai moins de 18ans :

—> je remets une attestation obtenue auprès de mon établissement scolaire prouvant mon inscription.

Une attention toute particulière est accordée aux étudiants en situation de handicap. Chaque situation est étudiée individuellement et les conseils des études mettent tout en œuvre pour essayer de rendre l'apprentissage accessible à tous.

Personne de référence à contacter: Mme Degève Sophie